



Netcom

Réseaux, communication et territoires

31-1/2 | 2017

Communs urbains et équipements numériques

Le rôle du numérique dans la redéfinition des communs urbains

How digital equipments shape the urban commons

Hervé Le Crosnier et Philippe Vidal



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/netcom/2598>

DOI : 10.4000/netcom.2598

ISSN : 2431-210X

Éditeur

Netcom Association

Édition imprimée

Date de publication : 16 avril 2017

Pagination : 09-32

ISSN : 0987-6014

Référence électronique

Hervé Le Crosnier et Philippe Vidal, « Le rôle du numérique dans la redéfinition des communs urbains », *Netcom* [En ligne], 31-1/2 | 2017, mis en ligne le 01 décembre 2017, consulté le 23 mars 2018. URL : <http://journals.openedition.org/netcom/2598> ; DOI : 10.4000/netcom.2598



Netcom – Réseaux, communication et territoires est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

LE ROLE DU NUMERIQUE DANS LA REDEFINITION DES COMMUNS URBAINS

HOW DIGITAL EQUIPMENTS SHAPE THE URBAN COMMONS

LE CROSNIER HERVE¹, VIDAL PHILIPPE²

Résumé – *Après un rappel des éléments clés de la théorie des communs, en soulignant les diversités d'approches du concept en fonction des histoires et des environnements culturels, nous définissons les communs urbains. Nous insistons sur leur apport dans le cadre de la construction d'une ville durable et résiliente, et dans celui de l'urbanisme participatif. Nous montrons ensuite le rôle de l'équipement numérique dans la plateformes de la ville, en pointant les limites de la ville servicielle telle qu'elle apparaît dans les projets de smart cities et les nouvelles utopies et monades commerciales proposées par les grands acteurs du numérique. Puis nous soulignons l'usage du numérique dans la construction des communs urbains autour de trois axes : l'apport organisationnel pour les acteurs des communs ; la capacité à donner à voir les communs urbains, notamment au travers de la cartographie participative ; et l'enjeu des données ouvertes. Nous terminons sur l'élaboration de partenariats public-communs et le nouveau municipalisme dont la théorie est émergente suite à la prise en compte des communs urbains dans le projet politique de plusieurs grandes villes.*

Mots-clés – *Communs urbains ; Municipalisme ; Ville servicielle ; Smart cities ; Cartographie ouverte ; Données ouvertes ; Partenariats public-communs.*

Abstract — *Before introducing urban commons, we provide a recall of majors approaches of the theory of the commons, and its differences between diverse local and cultural histories. We show how important are the commons for a sustainable and resilient city and for participative urbanism. Then we discuss the way digital equipment can lead to the conception of the city as a platform, pointing limits of the service city and of new utopias brought to town by digital*

¹ Normandie université-Caen, C&F éditions.

² Maître de conférences en Géographie et Aménagement, Université du Havre, 25 rue Philippe LEBON 76600 Le Havre, UMR IDEES/CIRTAI - CNRS 6228, philippe.vidal@univ-lehavre.fr

giants. Then we look how the commons and commoners can use the digital infrastructure around three subjects : how the digital helps coordinating actions and ideas of the commons ; how it gives commoners the ability to show the urban commons, mostly through participative maps ; and the importance of open data. We conclude on the concept of public-commons partnerships and the emergence of the new municipalism.

Keywords — *Urban commons ; Municipalism ; City as a service ; Smart cities ; Open maps ; Open data ; Public-commons partnerships.*

En quelques années, les communs sont redevenus un sujet de recherche et de pratiques, et le terme lui-même est employé sans retenue par les décideurs politiques comme par les activistes. L'acception traditionnelle du terme porte sur l'usage des terres agricoles non-encloses, les forêts, les pêcheries, les pratiques villageoises collectives comme les fours à pain, d'un côté, ou sur les vastes espaces collectifs (atmosphère et climat, haute-mer, orbite géostationnaires...) de l'autre. C'est aujourd'hui dans l'espace urbain que se déploient les initiatives les plus marquantes de ce « Retour des communs », pour reprendre le titre d'un ouvrage coordonné par Benjamin Coriat (2015). Pas uniquement parce que la population mondiale est de plus en plus urbaine. L'hypothèse sous-jacente à ce numéro consiste à considérer que la « Renaissance des communs » (Bollier, 2014) doit beaucoup à l'émergence de nouvelles opportunités organisationnelles liées au développement du numérique au sein de la société. La ville est historiquement le creuset des innovations et ce retour des communs urbains coïncide ainsi assez nettement avec la façon dont se déploient toute une série d'initiatives communautaires qui prennent appui sur ces nouvelles possibilités urbano-numériques.

LE CADRE GENERAL DE L'ANALYSE : DEFINIR LES COMMUNS

On a longtemps cru que l'article du socio-biologiste Garrett Hardin de 1968 au titre marquant de « tragédie des communs » (Hardin, 1968) allait sonner le glas des études sur les activités collaboratives et les espaces de non-propriété. Dans la fable émise en hypothèse, chaque éleveur a intérêt à exploiter au mieux les terres partagées, et y mettre le plus grand nombre de têtes... au point d'épuiser le stock de nourriture et de conduire tous les acteurs à la perte. Hardin ne voit que deux solutions, la propriété privée, qui avait sa préférence, et la propriété d'État. C'est pour contrer ce raisonnement abstrait qu'Elinor Ostrom a, depuis le milieu des années soixante-dix, été observer ce qui se passait réellement dans les communautés qui partageaient des ressources foncières. Près de vingt années de recherche ont été synthétisées en 1992 dans son œuvre majeure *Governing the commons* (Ostrom, 1992). De ce travail de l'École de Bloomington dont elle est la figure majeure, on peut conclure que la fable de Hardin ne s'applique, dans le monde réel, que dans les espaces qui ne permettent pas

la communication entre les acteurs investis. Par exemple dans la pêche de haute-mer, qui voit la ressource marine mise en danger du fait de la sur-pêche opérée par quelques acteurs. Mais dès que peuvent se constituer des communautés pour gérer une ressource partagée, on voit au contraire se développer la conscience d'une régulation nécessaire, et des « formes institutionnelles » dont peuvent se doter les acteurs engagés auprès d'une ressource. Pour rester dans le domaine de la pêche, mais côtière cette fois, les prud'hommes (Tempier, 2013), formes autogérées élaborées par les artisans pêcheurs, arrivent à organiser le partage de l'espace littoral marin de façon à ce que chacun puisse assurer son économie tout en permettant la gestion raisonnée de la ressource halieutique.

L'approche institutionnelle

De son analyse de nombreuses communautés, Elinor Ostrom dégagera huit principes dont on retrouve l'application dans les communs qui fonctionnent et peuvent perdurer :

- des groupes aux frontières définies ;
- des règles régissant l'usage des biens collectifs qui répondent aux besoins et spécificités locales ;
- la capacité des individus concernés de modifier ces règles ;
- le respect de ces règles par les autorités extérieures ;
- le contrôle du respect des règles par la communauté ;
- un système de sanctions graduées ;
- l'accès à des mécanismes de résolution des conflits peu coûteux ;
- la résolution des conflits et les activités de gouvernance organisées en strates différentes et imbriquées.

On voit ici que c'est l'aspect institutionnel qui est la marque des communs, et non la nature de la ressource partagée. Même si celle-ci a évidemment un impact sur les formes du partage, entre des biens rivaux, dont l'usage par l'un limite celui des autres, et les biens additifs, qui à l'image des fichiers numériques peuvent être multipliés et utilisés sans dégradation.

L'école française autour des communs (Cornu, Orsi et Rochfeld, 2017) distingue trois éléments pour analyser chaque commun :

- la nature de la ressource partagée, son étendue, sa capacité de reproduction et de maintenance, les formes de son usage (ressource additive ou soustractive) et le cercle des personnes qui ont accès à ce partage, limité aux acteurs pour des communs rivaux, comme l'espace des salines des Marais de Guérande (Weiler, 2016), ou ouvert très largement comme l'encyclopédie Wikipédia.
- les règles de droit appliquées à cette ressource. Celles-ci peuvent provenir de l'environnement juridique local ou global, mais également des acteurs concernés eux-mêmes, ce que David Bollier appelle « la loi pour les communs » (Bollier, 2015 ; Bollier, Bauwens, Troncoso, 2015). Il s'agit de

penser ces questions de droit en dehors de l'alternative binaire de la propriété qui prête au propriétaire l'ensemble des droits sur une ressource (*usus, fructus* et *abusus*) et de les appuyer sur les droits d'usage. La notion de faisceau de droits (Orsi, 2013), héritée des travaux d'Elinor Ostrom, qui elle-même les tient du juriste John R. Commons au début du XXe siècle, peut nous éclairer en ce domaine. On retrouve par exemple ce type d'éventail des règles juridiques d'usage dans la panoplie des licences Creative commons, ou dans le « droit de glanage », qui en France vient d'être *de facto* élargi aux usages urbains quand la loi de février 2016 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire interdit de rendre impropre à la consommation les déchets alimentaires (JORF, 2016).

- l'institution d'une « communauté » qui va gérer la ressource et garantir le partage (soit ouvert, soit interne au groupe considéré). Une telle communauté a besoin d'organiser sa gouvernance, de fixer les règles applicables, les niveaux de décision et la capacité à rendre effective l'application des règles et chartes décidées dans le cadre de ce processus de gouvernance. L'étendue et de la perméabilité des communautés concernées constitue une question majeure. Notamment au moment où des investissements relationnels et sociaux faibles se développent (engagement « à la demande », « amitiés » dans les réseaux sociaux...). Ainsi, la communauté des *wikipédiens* est très fortement structurée, même si tout le monde peut intervenir sur l'encyclopédie, ce qui permet un investissement faible de personnes qui n'interviennent que rarement. Des relecteurs, des administrateurs, un ensemble de règles d'écriture, dont la fameuse règle de « neutralité de point de vue » (Wikipédia, 2017), forment l'ossature de cette gouvernance. Mais les pratiques sociales de prise de contrôle, de bureaucratisation, de hiérarchie et de sexisme qui imbibent toute la société se font évidemment sentir dans les communautés des communs. La question des modes de résolution de conflits devient donc un élément majeur de la gouvernance des communs, ce qui en retour renforce la capacité des communs à constituer plus généralement des écoles d'une démocratie participative et fluide.

À ces éléments positifs de définition des communs, il est nécessaire d'ajouter la question de l'*enclosure*. Par ce terme issu de l'histoire anglaise, le mouvement des communs désigne toutes les activités, règles et pratiques sociales qui réduisent l'accès aux communs. Le terme d'*enclosure* lui-même est source de débats entre ceux qui veulent le limiter aux opérations de privatisation de la terre, qui se répètent dans le monde sur des modèles qui ressemblent beaucoup au mouvement des *enclosures* de l'Angleterre du XVe au XIXe siècles (Greer, 2015). Et ceux qui mettent en avant les logiques d'usage qui sont structurantes quand on aborde les communs (Maurel, 2015). Dès lors, l'*enclosure* va au-delà même de la métaphore d'une clôture que l'on pourrait apposer sur des éléments immatériels, pour englober toutes les pratiques qui excluent les usagers de l'usage de ressources communes (Le Crosnier, 2011).

Diversité culturelle autour des communs

Au-delà de l'approche en trois éléments qui est issue de la tradition ostromienne, la notion de communs prend également d'autres colorations selon les histoires culturelles des différents pays. En Italie, le renouveau du mouvement des communs a été déclenché par le référendum sur l'eau de 2011, dans lequel la population a massivement rejeté la privatisation des services de gestion. Ce mouvement a pu s'appuyer sur les réflexions juridiques de la « Commission Rodotà » mise en place en 2007 pour proposer une redéfinition des biens et services publics. Cette commission a conclu à la nécessité de définir les biens communs comme ce qui permet de rendre effectifs les droits fondamentaux. Une définition plus large, mais aussi plus opérationnelle, qui permet par exemple à la Ville de Bologne de mettre en place des opérations de gestion et de régénération des communs urbains en co-production avec la population (Bologne, 2013). Une approche qui a également légitimé l'occupation de théâtres publics à l'abandon dans de nombreuses villes italiennes, au nom de la défense d'un accès pour tous aux lieux d'échange et de parole, un droit fondamental lié à la liberté d'expression (Festa, 2012). Cette approche proprement politique est proche du travail mené en France par Pierre Dardot et Christian Laval pour qui le commun est un processus instituant, le plaçant d'emblée dans la sphère politique (Dardot, Laval, 2014).

Aux États-Unis, la notion de communs recoupe pour une large part ce qu'en Europe nous appelons le domaine public ou les infrastructures. Ainsi, un des premiers livres sur les communs de la connaissance, par le juriste James Boyle, s'intitulait *The public domain : enclosing the commons of the mind* (Boyle, 2008). Pour Yochai Benkler, les communs matériels sont des infrastructures qu'il est plus efficace de gérer via la puissance publique et sur lesquelles s'appuie l'économie marchande (Benkler, 2013). Son approche est purement économique et juridique, moins centrée sur la gouvernance des communautés que dans la tradition Ostromienne, aujourd'hui poursuivie par David Bollier (Bollier, Helfrich 2015).

Les mouvements altermondialistes, notamment en Amérique latine, ont tendance à rapporter les communs aux ressources de grandes tailles issues de la nature, aujourd'hui menacés par l'extractivisme et la sur-exploitation. En témoigne le sous-titre du « Sommet des peuples » qui s'est tenu en parallèle de la rencontre multilatérale RIO+20 : « pour la justice sociale et environnementale en défense des biens communs » (Chartier, Le Crosnier, 2015). Une approche en phase avec la logique indigène de la Pachamama, ou Terre nourricière, pour laquelle la Bolivie a défendu la création d'une Journée de la Terre-Mère à l'ONU.

Enfin, dans un très grand nombre de pays et de sociétés, les communs portent des noms différents, qui renvoient aux pratiques considérées, sans construire une généralisation conceptuelle comme celle que nous appelons ici les communs. Mais pour autant, les diverses pratiques relèvent bien du champ des communs, même quand le terme n'est pas utilisé. Par exemple, les divers mouvements de la transition écologique entrent pleinement dans notre champ, même s'ils n'utilisent pas le terme, à l'image du film *Demain*, qui décrit de nombreux communs sans jamais employer le

terme.

On le voit, on ne saurait avoir une définition univoque des communs en général. Ce sont les dynamiques à l'œuvre entre les individus concernés qui construisent le commun. À la différence du « bien commun », notion aristotélicienne qui peut être actée en dehors des participants concernés, les communs, au sens que nous considérons ici, se doivent d'intégrer dans la gouvernance les acteurs qui en sont les promoteurs ou les bénéficiaires. Il s'agit d'une construction sociale autour d'une ressource partagée. De même, les « communautés » dont il est question dans le monde des communs ne sont pas des « communautés d'origine », qui enferment les membres par des appartenances qui dépassent leurs choix personnels, mais au contraire des communautés de choix. Une même personne peut appartenir à plusieurs communautés autour de différentes ressources partagées.

COMMUNS URBAINS ET URBANISME PARTICIPATIF

Les points de repère de ce cadre général de l'analyse peuvent se décliner dans l'espace urbain. Les communs urbains sont à chercher dans la manière dont les populations s'emparent de certains lieux de la ville pour imaginer collectivement un autre rapport à l'urbanité, entendue comme un grand niveau d'interaction entre tous les acteurs de la ville. Les communs urbains s'appuient pour cela sur des espaces dont la propriété n'est pas totalement privée, et dont l'usage n'est pas complètement structuré. Ils s'expriment ainsi souvent dans des situations d'interstice ou d'incertitude territoriale.

Il s'agit par exemple d'occuper le foncier disponible provisoirement délaissés par la force publique ou par le secteur privé (friches, bâtiments abandonnés ou en reconversion). Ces espaces deviennent des lieux d'expression des habitants, le temps de reconstruire un quartier ou un bâtiment, avec parfois l'assentiment des pouvoirs publics. Cette question des relations avec les pouvoirs publics, entre pratiques souterraines illicites et pratiques autorisées et négociées, est une constante du monde des communs, à un point tel qu'il devient possible de parler de « *partenariats public/communs* ». L'accès aux lieux, les événements en plein air qui accompagnent la mise en place des communs urbains demandent de négocier, soit par complicité avec les acteurs politiques, soit en fonction de rapports de force obtenus par la pratique.

C'est le cas de la Cebada à Madrid (Rodríguez-Pina, 2015) : alors qu'une ancienne piscine a été détruite pour laisser la place à un centre commercial, les habitants ont occupé le lieu finalement laissé à l'abandon en y développant des lieux de spectacle et des jardins partagés avec l'accord de la municipalité en 2011. D'autres expériences similaires de fabrique du commun et de reconquête de la ville par des collectifs et des associations peuvent être évoquées. L'opération « Les grands voisins » où cohabitent plus de 2000 personnes dans l'ancien Hôpital Saint Vincent de Paul à

Paris³, ou encore le collectif d'artistes autogérés Mix'Art MYRYS de Toulouse⁴ sont emblématiques de cet urbanisme éphémère qui peut toutefois se pérenniser dans le temps.

D'autres communs urbains s'expriment de façon plus diffuse. C'est le cas des projets de plantation des légumes en ville (Les Incroyables comestibles⁵), ou dans les pratiques de verdissement sauvage de gens qui sèment ou plantent au cœur de la ville sur leur simple passage⁶. Ce verdissement de la ville et de la société (Bourdeau-Lepage, 2013) s'appuie assez largement sur les communs qui participent de façon importante à la transition écologique de la ville (Bauwens, 2017). Ainsi, certains communs peuvent s'édifier autour de questionnements écologiques émanant des habitants y compris dans le cadre de programmations urbaines à l'image des « éco-quartiers » (Faburel, Girault 2015).

D'autres projets issus de cette dynamique des communs pourraient également être soulignés comme l'Atelier d'Architecture Autogérée (AAA, 2017), qui veut développer des tactiques pour que les habitants soient partie prenante de l'évolution de leur ville ; ou encore l'expérience de la ville de Gand qui a commandé et financé une étude pour tirer le meilleur parti de l'émergence et de la croissance des communs dans la ville (Bauwens, 2017).

Les monnaies locales sont également des formes de partenariats entre les acteurs publics (qui en général décident et garantissent la monnaie) et les populations qui peuvent s'en emparer pour recréer des activités locales originales.

LE NUMERIQUE URBAIN : SUR LA « PLATEFORMISATION » DE LA VILLE ET SES CONSEQUENCES SUR L'URBANITE

L'association entre « ville » et « numérique » est déjà très ancienne. Le numérique sert la ville autant que la ville sert le numérique. On retrouve ici la contradiction soulevée plus haut sur la définition des communs : il s'agit, grâce ou avec le numérique, de trouver de nouvelles manières de résoudre les conflits, de poser des rapports de force, et d'imaginer une ville en commun.

À la fois dans la capacité des municipalités à mieux établir un « tableau de bord » de leur ville et, optimiser diront les optimistes, contrôler diront les autres, les activités et les comportements dans leur zone de responsabilité. Mais aussi dans les opportunités nouvelles offertes aux habitants de se rencontrer, d'échanger, de construire des relations sociales, souvent médiées, mais plus prégnantes et intimes que ce que les générations précédentes appelaient une vie « métro, boulot, dodo ». Nous

³ <https://lesgrandsvoisins.org/>

⁴ <http://mixart-myrys.org>

⁵ <http://lesincroyablescomestibles.fr>

⁶ On parle alors de *Guerrilla Gardening* <http://www.guerrillagardening.org>

vivons en réalité dans deux écosystèmes simultanément : l'écosystème terrestre, avec ses marqueurs spécifiques (déplacements, qualité de vie, habitat...) et ses crises internes (réchauffement climatique notamment), et l'écosystème numérique, avec ses utopies participatives comme avec les modes de soumission à une économie de l'attention. Parler ainsi des pratiques numériques quotidiennes, c'est rejeter la notion « d'outil », qui ne considère que l'aspect de prolongation des capacités humaines... alors que le numérique modifie profondément notre relation à l'espace, au temps, mais aussi aux relations humaines, au travail et *in fine* à la manière dont nous envisageons le gouvernement des choses et des êtres. Parler d'écosystème numérique, c'est également aborder l'impact sur la vie quotidienne des modes actuels d'établissement des relations, des échanges, des partages des savoirs. Créer un imaginaire collectif pour penser la ville de demain, ses capacités de résilience, d'auto-suffisance, d'adaptation autant que les volontés de devenir des « villes monde » (Sassen, 1998) passe par l'élaboration partagée dans l'espace numérique avant d'avoir des effets concrets dans l'espace physique. Il n'y a pas d'un côté des communs de la connaissance et de l'autre ceux de l'espace naturel, mais une articulation nouvelle, qui est à la fois dans le temps long (capacités de coordination des acteurs, d'élaboration...) et dans le temps dit « réel » de la synthèse algorithmique des informations émanant des objets connectés (capteurs, divers, vidéosurveillance, et appareils personnels mobiles).

La ville se construit sur trois légitimités qui sont à la fois en concurrence et en coopération :

- les pouvoirs publics, avec les divers échelons territoriaux, qui disposent de la légitimité offerte par l'élection et de la capacité de mobiliser des moyens autour de l'intérêt général. Mais ceux-ci ont tendance à se considérer comme les seuls en capacité de définir et d'instituer cet intérêt général.
- les opérateurs privés, dans tous les domaines, qui imaginent de plus en plus une ville « utopique » ou « fluide », « sans couture ». La première conception des *smart cities* relevait de cette logique de captation privée des informations de la ville.
- la population, qui par ses actions directes, individuelles (ouverture de commerces, choix de l'habitat, mais également relations numériques, notamment via les médias sociaux) ou collectives (mobilisations, mouvements sociaux, construction et défense de communs dans la ville) participe à façonner la ville.

Une question de recherche qui se pose à nous est de savoir si et comment l'équipement numérique va rebattre les cartes de ces trois légitimités et permettre l'extension des communs urbains, c'est-à-dire la prise en charge par les habitants de l'évolution de leur ville.

Les réseaux urbains

L'espace urbain est composé de trois niveaux de réseaux qui sont tous les trois profondément impactés par le numérique. D'une part les réseaux de surface, les lieux

ouverts où les habitants circulent, se rencontrent ; les réseaux des utilités ou l'urbanisme des réseaux (Dupuy, 1991) : eau, évacuation, électricité... et réseaux numériques et communicationnels ; et les réseaux culturels, les lieux d'échange et d'élaboration collective. Les pouvoirs publics définissent les usages et accès de ces trois réseaux, mais les habitants savent s'insérer dans les interstices. Notamment avec le wifi et les réseaux de télécommunication de nouvelles génération et la géolocalisation permanente, l'accès aux informations est devenu ubiquitaire dans les villes, et les équipements dont disposent les individus vont renouveler les usages.

L'espace public de la ville est lieu de brassage, de rencontre, dont l'usage est souvent codifié par les puissances publiques ou régit par des normes sociales. Ainsi de l'usage collectif des trottoirs entre règles coutumières (convention de coordination comme le fait de laisser passer les personnes âgées) et règles de gestion publique (autorisations et prélèvements pour l'installation de terrasses privées par les commerces locaux, notamment les bars). Dans la ville, les espaces sous régime de propriété et les autres (en général dépendant de la domanialité publique) sont fortement intriqués. Et les pratiques sociales sont en permanence au confluent de relations privées et de l'exposition publique. Ces pratiques sont réinventées de façon très importante par l'existence des outils numériques. On peut en trouver un exemple dans les changements provoqués dans les pratiques de rencontre et la sexualité par les applications géolocalisées dédiées. La déambulation et les rencontres sont « augmentées » par le recours à des profils sur ces applications. Ceci a une conséquence sur l'hétérogénéité des constructions relationnelles. Selon une étude de simulation, il en résulterait une plus grande mixité raciale des relations permanentes qui s'en suivent parfois, ajoutant le numérique aux situations de brassage des populations des zones urbaines (Ortega, Hergovich, 2017).

Les smartphones sont des outils de socialisation, et à ce titre modifient les relations dans la ville. Quand on doit se voir, on se téléphone : « T'es où ? » ayant remplacé le traditionnel et phatique « Allo ». On n'entre plus par hasard dans le restaurant du coin de la rue, mais on consulte Trip Advisor. On se déplace en ayant repéré le meilleur chemin via des applications comme MooveIt ou la RATP. Et quand il est question d'automobile, on utilise Uber, ou des plateformes équivalentes mises en place par les sociétés de taxis, réveillées de leur confort monopolistique par ces nouveaux venus aux pratiques commerciales agressives. Mais pour autant, tous ces outils, cette infrastructure de communication, permettent-ils de construire du commun urbain ? Ou bien définissent-ils le nouvel espace géographique, dans lequel les initiatives humaines vont pouvoir (ou devoir) se frayer un chemin pour construire la ville en commun ? Car les réseaux qui permettent cette nouvelle sociabilité sont en grande partie privés et concentrés. Il ne s'agit pas d'équipements publics dont les usagers auraient les clés, mais de plateformes dépendant de stratégies commerciales ou d'influence.

Plateformisation

L'équipement numérique peut lui-même être considéré comme une infrastructure à trois étages. Tout d'abord une couche physique, qui à l'image des

autres réseaux de la ville (adduction et évacuation des eaux, routes, transports publics,...) va demander des investissements importants, va suivre les lieux les plus actifs (fibre haut débit dans les centres ville et les zones industrielles et commerciales). Puis une couche logicielle qui va permettre les échanges entre les appareils connectés. Pour l'instant, l'internet est le principal outil logiciel normalisé. Mais il est trop gourmand en énergie pour le peu de besoins des « objets connectés » qui se multiplient dans les villes (capteurs, *beacons*, caméras...). On va donc voir apparaître des protocoles spécifiques pour garantir la connectivité de ces objets. Enfin, une couche d'application peut également, quand elle est observée du point de vue des usages sociaux, être considérée comme une infrastructure de services. C'est notamment le cas des médias sociaux, infrastructure d'une nouvelle sociabilité. Ces médias ne seraient rien sans ce que les usagers eux-mêmes injectent dans l'équipement qui leur est proposé. Plus de deux milliards de personnes se sont pourtant prises à ce jeu qui consiste à fournir à une plateforme comme Facebook des informations très privées en échange d'un ciblage publicitaire toujours plus intrusif... et qui a des conséquences politiques comme le montre le débat actuel aux États-Unis.

La tendance générale du numérique est à la « plateformisation » : quelques opérateurs créent des plateformes qui mettent en contact des offreurs de services (publics ou privés) et des usagers. Le risque étant alors que ces plateformes ne deviennent les acteurs principaux de l'évolution des villes, alors même qu'elles sont mues par leurs propres intérêts en tant que plateformes. Une contradiction nouvelle que les acteurs des communs urbains vont devoir affronter.

La confiance, qui est la base du commerce, se construit dorénavant sur les plateformes où chacun est noté, évalué, soumis à commentaire... mais où les acteurs des services ont besoin d'être présents pour trouver leur clientèle. Ce qui donne un pouvoir immense à ces infrastructures de plateforme. Et qui a des conséquences sur l'organisation même des villes. Par exemple, Ada Colau est devenue maire de Barcelone au travers du mouvement « Barcelona en comú » en raison de son expérience d'activiste contre le mal-logement et les expulsions. Dans ce cadre, elle a dénoncé l'impact de Airb'n'b sur le prix des loyers, sur la disponibilité des logements et l'affluence touristique dangereuse pour l'équilibre écologique de la ville. Et ce n'est pas la seule ville à voir la plateforme engendrer une gentrification accélérée (Posner, 2017). Dans le même ordre d'idées, la ville de Londres est entrée en conflit pour interdire l'usage de Uber qui ne prenait pas de mesures suffisantes pour assurer la sécurité des passagers (AFP, 2017).

Ce que l'on a appelé « l'économie collaborative » est ainsi basée sur une double tenaille. D'un côté, il s'agit de promouvoir l'usage avant la possession. Le partage des automobiles, des bicyclettes, des logements, la construction d'une économie autour du recyclage des objets usagés... est sensé accompagner la transition écologique. Mais la place des plateformes dans ce cadre (de Uber au Bon Coin en passant par Airb'n'b ou Drivy), en facilitant l'usage va provoquer un « effet rebond », une sur-consommation, ou bien la transformation des biens possédés en valeurs locatives et non en objets de partage. Les difficultés des services d'auto-partage

coopératifs, de co-voiturage libre, montrent en miroir que la dynamique porte en réalité sur une consommation d'opportunité et l'attrait de revenus secondaires quand elle est orchestrée par les plateformes numériques (par exemple Blablacar pour le partage payant de trajets... en échange d'une confiance établie sur la base de la notation permanente des participants entre eux). Pour évaluer ce type de plateformes en relation avec la construction de communs, il convient de regarder les intérêts propres de ces acteurs intermédiaires. Leur intérêt est souvent fort distinct de celui des usagers, et de celui des acteurs publics qui doivent subir les conséquences. Dès lors, les usagers, loin d'être composés spécifiquement de « consommateurs avertis et conscients » peuvent se présenter en trois catégories : ceux qui ont besoin de ces échanges en raison de faibles revenus ; ceux qui y voient des opportunités ; et ceux qui veulent les utiliser pour obtenir des revenus complémentaires (Peugeot, Beuscart, Pharabod, Trespeuch, 2015). Même si on peut voir des côtés positifs à la consommation collaborative, la sociabilité construite autour de ces plateformes a donc besoin d'autres formes de mobilisation pour participer réellement à la construction de communs urbains.

Une ville servicielle

Est-ce que les municipalités, à partir de leurs responsabilités spécifiques peuvent faciliter la prise de responsabilité directe des citoyens, et penser la co-construction de la ville de demain ? Le point de rencontre entre les villes et les services numérique se produit souvent autour des services rendus à des citoyens considérés comme des usagers ou des consommateurs. Ce sont souvent les municipalités qui financent et mettent en place les « civic tech », ces dispositifs qui visent à fluidifier la relation entre les citoyens et les élus. Dans les services de proximité, nous trouvons peu d'outils destinés à favoriser l'auto-organisation des citoyens, ni leurs capacité d'interpellation politique. Mais il y a de nombreux outils pour développer la « participation ».

Le service DansMa Rue, version parisienne d'un service anglais à succès appelé FixMyStreet, se présente ainsi : « Utilisez l'application mobile gratuite DansMaRue depuis votre smartphone pour transmettre directement les anomalies que vous constatez et vos propositions de végétalisation depuis les rues ou les parcs de Paris »⁷. Le flâneur ou l'habitant peut photographier des situations pénibles et informer ainsi les services municipaux. Il s'agit d'améliorer les services proposés par la municipalité, ce qui est intéressant, mais ne résout pas la question de la co-construction avec les habitants, qui est la marque des communs urbains.

Plus généralement, on peut légitimement se poser la question des orientations à l'œuvre derrière le concept de *smart cities*. Ce concept a connu plusieurs définitions, qui toutes renvoient à la construction d'une ville sans couture, une ville fluidifiée par la connaissance des multiples mouvements browniens qui l'agitent et par l'amélioration des connaissances en temps réel de ce qui se passe dans les agglomérations. L'idée est d'abord venue des industriels de l'informatique, Cisco et IBM en tête, et a été

⁷<https://www.paris.fr/dansmarue>

proposée aux villes comme une offre de « solutionnisme technologique » pour construire des villes durables et résilientes. Dans la première phase, il s'agit d'organiser la remontée d'information par le biais de capteurs, puis d'utiliser ces informations pour agir, si possible à distance sur les services concernés (feux de circulation, éclairage,...). Aujourd'hui, ce sont les notions de *dashboard* ou centres de commande, systèmes de vision panoptique des activités recueillies par ces capteurs qui ont le vent en poupe. Mais cette vision de la ville intelligente s'est surtout conçue sans les habitants, d'où une nouvelle orientation par le biais des civic tech.

Les projets de *smart cities* se transforment petit à petit en projets de « data cities » (Peugeot, 2014) : il s'agit de concentrer les données produites en permanence dans la ville, soit par la municipalité ou les services publics et les capteurs installés, soit par les opérateurs de service sous délégation, soit enfin directement par les citoyens, ce que le magazine *Wired* appelle le « pocket sourcing », le téléphone mobile devenant capteur ambulant et représentant le flux réel des personnes dans la ville. Un dossier de la CNIL résume bien les problèmes posés par cette approche : « La notion d'intérêt général risque de se résumer à un calcul d'optimisation algorithmique de la somme des intérêts particuliers » (CNIL, 2017). On arrive alors à une conception, un imaginaire, d'une ville qui serait avant tout « servicielle », les habitants étant considérés comme des producteurs de données de façon mécanique, données que les opérateurs délégués par la municipalité vont transformer en services auprès de ces habitants, dans une logique descendante (et donc monnayable). La ville en communs part au contraire des besoins, mais aussi des vécus, des envies, des projets des habitants pour redéfinir l'espace de leur vie.

Des villes comme utopies privées

Mais la dynamique d'une ville servicielle, « augmentée » par la technologie et les données, va encore plus loin, avec l'émergence de projets de « villes privées », ou de quartier entier régis par les spécialistes de la donnée que sont Google, Microsoft ou Cisco. Il s'agit pour eux de repenser la ville non pas comme un lieu de vie collectif, mais comme un espace de services où l'habitant doit être dorloté... tout en perdant sa vie privée et ses capacités d'action collective. Le projet le plus avancé dans ce sens découle de l'accord passé entre la municipalité de Toronto et Google (ou plutôt son holding Alphabet) : le quartier Quayside livré à la multinationale pour imaginer la « ville de demain ». Une tentative similaire a été engagée à Cannes en 2016 entre les équipes de la Mairie et Google France. Les deux parties entendent travailler ensemble à « un plan de développement de l'offre de services numériques » (Cannes, 2016).

Ces projets de *googlisation de la ville* sont emblématiques à plus d'un titre, car ils s'opposent presque frontalement au projet de villes en communs. Il s'agit d'une ville qui ressortirait du « meilleur des mondes », avec « des navettes autonomes, des feux de signalisation qui repéreraient les piétons, des maisons modulaires, des services de livraison par robots utilisant des tunnels... » (Hook, 2017). Le Premier ministre canadien Justin Trudeau décrit le projet Quayside de Toronto comme : « un banc d'essai pour les nouvelles technologies, qui vont nous aider à construire des villes plus

propres, plus intelligentes, plus écologiques » (ibid.). Il s'agit également d'une « ville pilotée par les données », dont les algorithmes analyseraient en permanence le souffle et l'activité pour adapter les services à la fois aux usages collectifs et aux intérêts individuels tels qu'ils sont connus par les algorithmes de Google. Que devient la vie privée dans une telle monade urbaine ? Quelles sont les capacités d'intervention, de mobilisation, de discussion, et d'élaboration d'un projet collectif qui seraient laissés aux habitants ? Quelle serait la régulation d'une telle « ville privée » ? Sidewalk, la division de Alphabet en charge du projet, indique qu'il sera nécessaire que Toronto supprime ou donne des exemptions pour de nombreuses régulations existant dans les aires urbaines, notamment le code de la construction, les réglementations sur les transports et l'énergie, et que la ville qui émergera de cette vision aura certainement besoin d'une « *tolérance substantielle concernant les lois et les régulations existantes* » (Ibid.).

La concurrence entre les grands opérateurs du numérique se déroule donc dorénavant sur le terrain des villes. Bill Gates vient d'investir 80 millions de dollars pour re-construire la ville de Belmont en Arizona. L'opérateur en charge du projet le décrit ainsi : « Belmont sera une communauté en avance sur son temps, avec une infrastructure de communication conçue comme une épine dorsale basée sur les technologies de pointe, conçue autour des réseaux numériques haut-débit et des datacenters, des usines automatisées et des services de distribution innovants, des véhicules autonomes ou des centres logistiques robotisés » (Weiner, 2017).

Cisco n'est pas en reste, qui investit dans les villes intelligentes depuis longtemps, et que l'on dit à l'origine même de ces projets et de la dénomination *smart city*, vient d'abonder de 1 milliard de dollars le City Infrastructure Financing Acceleration Program (CIFAP). Ce fonds nous promet une ville à la circulation mieux régulée, la pollution réduite, les dépenses énergétiques optimisées, la sécurité renforcée (Lagane, 2017).

Ces utopies, financées par les géants des technologies de l'information et de la communication sont loin de la construction des communs urbains que pourraient permettre la multiplication des équipements numériques. La ville comme plateforme, n'est pas un projet qui vise à encourager l'investissement des individus dans la vie collective, mais au contraire un projet à la fois économique et une utopie froide qui se passe des désirs et volontés des habitants pour les réduire à des fournisseurs de données que les « intelligences artificielles » vont pouvoir interpréter à loisir. Mais au fond, ce projet, qui doit beaucoup aux urbanistes des années trente, Le Corbusier en tête, n'est qu'une manière particulièrement crue d'interpréter le phénomène des *smart cities* : nos données valent plus que nos vies.

USAGES DU NUMERIQUE POUR CONSTRUIRE LES COMMUNS URBAINS

Les divers acteurs des communs urbains sont eux-aussi arqués sur les usages numériques. Même les communs non numériques, comme les jardins partagés,

les AMAP pour l'approvisionnement alimentaire, les occupations de lieux culturels ou les mobilisations en défense du climat ou de l'eau comme commun s'appuient sur l'infrastructure numérique. Bien évidemment pour la communication entre acteurs des communs, les médias sociaux jouant le rôle de supports organisationnels. Mais le numérique intervient également comme outil de représentation de la ville, notamment autour de la cartographie ouverte, et comme moyen de diffuser largement l'information utilisée pour piloter la ville au travers de l'open data.

Le numérique support organisationnel

D'un point de vue général, le numérique permet à la fois de faire baisser les coûts de transaction (toucher de nouvelles personnes) et les coûts de coordination. Les activistes des communs ont donc dès le début réussi à s'emparer de ces deux qualités pour construire les communs de la connaissance (Benkler, 2006). Mais aussi pour assurer la mise en contact et l'élaboration collective dans le cadre des communs urbains.

Pour co-élaborer un projet, il faut à la fois disposer de l'information nécessaire, trouver des méthodes d'organisation des débats et enfin garantir la mémoire de ces débats et décisions collectives. La plupart des projets de communs urbains utilisent le numérique pour cela : sites web pour la présentation et la mémoire, pad (systèmes collectifs d'écriture en simultané) pour la prise de notes, et médias sociaux pour faire connaître les réalisations et organiser des événements autour des communs urbains⁸. On notera également l'importance des photographies ou vidéos, qui donnent à voir les communs en action, créant ainsi un ensemble référentiel et mettant en lumière de nouveaux modes de vie et de comportement.

Mais c'est une illusion de croire que les plateformes « sociales » qui sont devenues majoritaires sur internet seraient le support des nouvelles pratiques communes à venir. « *Don't be evil* »⁹ ne peut plus être la référence quand ces acteurs peuvent à la fois disposer d'une influence sans précédent, et être sensible à des manipulations venues d'acteurs déterminés comme l'exemple de l'intervention russe dans les élections américaines le souligne. En fait, par inadvertance, ou en confondant les modèles économiques et les discours utopiques (Turner, 2012), les activistes des communs n'ont pas vu venir la construction d'un « capitalisme de surveillance », ou d'une « architecture de la persuasion » comme dit Zeynep Tufekci (2017). Ceci nous menant à une industrie de l'influence, dont on voit mal comment le modèle d'affaire pourrait s'accorder avec la réalisation de communs... si ce n'est par le cynisme traditionnel du capital : pour que leur modèle économique basé sur l'attention et la publicité fonctionne, les plateformes doivent laisser des marges de manœuvre à leurs usagers. Le modèle publicitaire les oblige, malgré toutes les connaissances qu'elles ont

⁸ Par exemple la page Facebook de la Cebada - <https://www.facebook.com/campodecebada/>

⁹ *Don't be evil* (« Ne soyez pas malveillants ») a longtemps été la devise (moto) de Google, au point d'apparaître dans le document d'annonce de son entrée en bourse. Il est remplacé dans le code de conduite d'Alphabet par « Do the right thing » (« fait ce qu'il faut »), mais reste présent dans la philosophie de Google. https://en.wikipedia.org/wiki/Don%27t_be_evil

sur les usagers individuels, et les interprétations qu'elles peuvent fournir, y compris en termes politiques, comme l'ont montré les multiples études menées sur Facebook, à laisser les individus utiliser leur plateforme à leur guise... pensant toujours qu'il sera possible plus tard de construire des richesses sur cet usage sans frein.

Au-delà des outils d'écriture et de mémoire, les équipements numériques peuvent servir à la réalisation des projets. Notamment utiliser les systèmes de *crowdfunding* pour collecter les moyens nécessaires à la construction de communs. L'espace de la Cebada à Madrid, dont nous avons parlé plus haut, a ainsi réussi une collecte de 6000 € pour construire un dôme géodésique pour abriter les spectacles et débats menés sur la place. De surcroît, les divers éléments de mobilier nécessaires ont été travaillés à partir des plans en accès libre venant des *Fab Labs* madrilènes. On voit apparaître là une intrication entre la réalisation de communs avec les habitants et l'usage des réseaux numériques comme outils et comme espace de partage (Besson, 2016).

Les tiers-lieux qui permettent de réaliser ou réparer des objets (*Fab Labs*, ateliers coopératifs, recycleries...) ou de créer des documents multimédias (Espaces publics numériques, bibliothèques...) sont sollicités, et constituent souvent des exemples majeur des partenariats avec les puissances publiques.

Toutefois, l'usage des grands opérateurs du numérique, au même titre que les suivis de traces de la « ville intelligente », comportent des risques pour la vie privée. Dès lors, construire des espaces internet autonomes, fonctionnant sans mettre en danger ni la vie privée, ni les pratiques et usages des internautes font également partie de la construction des communs urbains. Il faut reconstruire la ville numérique de la même manière qu'il faut reconstruire la ville physique. En faisant participer les habitants à l'élaboration, à la décision et au contrôle des projets collectifs.

Certains vont chercher du côté des logiciels libres pour construire ces plateformes, comme par exemple le projet de l'Association Framasoft qui vise à offrir des outils en se passant de l'intermédiaire des plateformes oligopolistiques. Ce sera son projet « Dégooglisons l'internet », devenu « Contributopia », un terme qui résonne fortement avec les communs de contribution (Framasoft, 2017).

Mais ce passage au logiciels et services en ligne libres demande des efforts de pédagogie, d'expérimentation collective, et parfois de rappels à l'ordre : les défenseurs de la cause du libre soulignent souvent l'incohérence entre les projets de communs et l'utilisation de services centralisés, privateurs et espionnant les usagers. Les acteurs du logiciel libre sont souvent présents lors des actions collectives de construction de communs, à la fois pour ce rôle pédagogique, mais également pour étendre dans tous les domaines les notions de libertés de copier, analyser, partager les connaissances qui sont aux fondements du mouvement des logiciels libres.

Donner à voir les communs urbains

Un second usage du numérique dans la construction de communs urbains est celui du « donner à voir », de la représentation des projets et des objectifs.

Notre espace de vie est conjointement un espace physique, matériel et un espace mental (Bakis et Vidal, 2007). Chaque point de vie est aussi un point d'intérêt pour l'information. C'est une des leçons que l'on peut tirer du succès du jeu vidéo *Pokemon Go* : on peut faire apparaître de l'information (en l'occurrence des *Pokemon*, complètement abstraits) sur la carte d'une ville, ou au travers de l'appareil photographique du smartphone dirigé vers des lieux significatifs. Et dès lors, les témoins et joueurs ont longuement déclaré à toute la presse qu'ils avaient ainsi eu l'occasion de redécouvrir leur ville. Cette « réalité augmentée » peut induire des comportements d'appropriation de l'espace urbain au travers des équipements numériques. Il peut également inciter les usagers à produire des informations associées aux coordonnées géographiques. De ce point de vue, les territorialités qui se dessinent au travers du *géocaching*, jeu de piste géonumérique mondial bien antérieur à *Pokemon Go* (2001), illustrent bien la capacité du numérique à se présenter comme opérateur de lien territorial et à s'engager dans un processus collectif de patrimonialisation de l'espace local (Vidal, Joliveau, Sansy, Couillet, Jeanne, 2017).

Nous voyons donc se développer un mouvement de « cartographie 2.0 » porté par le grand public, producteur de contenus et de savoirs géographiques (Mericskay et Roche, 2011). *OpenStreetMap*, comme plateforme de coordination de toutes les activités cartographiques ouvertes y joue dorénavant un rôle central. Tant pour les individus et les associations qui peuvent l'utiliser dans leurs activités pour repérer, mais aussi pour annoncer des événements géolocalisés, que pour les services publics qui peuvent adapter les informations à leurs besoins particuliers. Les pompiers ont ainsi la possibilité d'indiquer les lieux et information d'importance pour leur travail (SDIS, 2014).

Avec les cartes ouvertes, nous assistons à une double réappropriation de la cartographie : les usagers peuvent améliorer le fond de carte, préciser des noms ou des objets ; et ils peuvent utiliser ces fonds de carte pour apposer des informations complémentaires. Par exemple, le site *fallingfruit*¹⁰ cherche à obtenir une représentation géolocalisée des divers endroits où le glanage est possible, soit à partir d'arbres fruitiers plantés dans des espaces sans propriétaire, ou par la puissance publique qui ne ramasse pas les fruits, mais aussi des autres lieux de glanage urbain importants (fin de marchés, déchets alimentaires encore consommables...). Si les acteurs locaux peuvent enrichir cette carte mondiale, la base provient des données ouvertes des services des espaces verts des municipalités : ce qui souligne l'importance des données ouvertes que nous abordons plus loin.

Donner à voir, c'est également la volonté de témoigner (photographies) et de documenter (texte) sur les lieux de vie. Le projet *Wiki Loves Monuments* (WLM, 2017), lancé par la *Wikimedia Foundation* vise ainsi à diffuser sous licence ouverte des photographies des divers monuments et points d'intérêt, afin de nourrir en images les fiches géolocalisées de l'encyclopédie. Il s'agit ici d'utiliser le numérique pour construire un commun des représentations du patrimoine. On voit ainsi qu'en

¹⁰ (<https://fallingfruit.org/?locale=fr>)

mobilisant l'imagination des habitants, on peut transformer des éléments du domaine public en des communs mis en valeur par les usagers eux-mêmes.

Les données ouvertes

Pour construire une ville en communs, pour proposer des objectifs collaboratifs ou pour défendre l'espace public contre les formes d'enclosure, il convient d'obtenir un maximum d'informations et de données. Une des idées fondatrices du mouvement des données ouvertes (*open data*) est de favoriser l'empowerment des sociétés civiles en leur offrant la capacité d'accéder, de critiquer et d'utiliser les données obtenues par les services publics ou leurs délégataires pour gérer les villes.

Cette revendication est renforcée en France par l'obligation faite aux municipalités d'ouvrir leurs données dans le cadre de la Loi pour une République numérique du 7 octobre 2016 (JORF, 2016-2). L'accès aux données publiques tel qu'il est compris dans cette loi va au-delà de la gratuité d'accès, mais demande que les données soient fournies dans un format ouvert, normalisé qui les rendent réutilisables. L'objectif est à la fois économique (susciter de nouvelles applications) et politique (permettre aux citoyens et leurs associations d'exercer contrôle comme inventivité avec les données).

La question de l'anonymisation des données et de l'étendue de la collecte reste cependant une question clé de la diffusion ouverte de données. Comme le souligne la CNIL (CNIL, 2017) : « l'ensemble des capteurs, dispositifs, traces numériques en lien avec l'espace public sont susceptibles d'être détournés de leur objectif initial à des fins de surveillance » (p. 42). Or la captation des données est de plus en plus réalisée par les opérateurs privés du numérique et des réseaux. Le téléphone mobile est ainsi un outil multifonction pour envoyer, parfois en connaissance de cause, et parfois sans avertir l'utilisateur, des informations géolocalisées. Et cela y compris à l'intérieur des domiciles privés, ou en lien avec des capteurs privés. Les thermostats intelligents, les télévisions connectés, et plus globalement l'ensemble de ce que l'on appelle « l'internet des objets » envoient à l'entreprise qui les a mis en œuvre des informations, dans le but d'améliorer le service, mais également comme traces qui peuvent aisément glisser de la personnalisation des services à la surveillance des activités. Quand ceci est accompagné du discours général sur les données comme nouveau « pétrole gris », la question de la mise en commun des données ouvertes prend d'autant plus d'importance. C'est notamment un point de convergence entre les pouvoirs publics et les citoyens qui construisent ou défendent des communs. Le même document de la CNIL insiste sur le risque de dépossession du pilotage de la ville au profit des détenteurs de données privés : « Les modèles économiques de captation massive de données personnelles en échange d'un service gratuit transforment l'espace urbain. L'acteur public se voit déposséder de sa capacité à organiser le marché des services urbains et à contrôler les espaces » (p. 22). Une des hypothèses pour résoudre cette contradiction entre la nécessaire ouverture et accès aux données, et la protection de la vie privée passe par la nomination d'un *Data Protection Officer*, qui va être rendue obligatoire par l'application du RGPD européen (Règlement général de protection des

données). Une des questions qui va se poser pour les acteurs des communs urbains va être celle de l'accompagnement de ce DPO : ne peut-on imaginer un nouveau partenariat autour des données qui profite des grandes compétences réparties dans le public par les divers acteurs des logiciels libres et des services internet relevant des communs de la connaissance ?

PARTENARIATS PUBLIC-COMMUNS ET MUNICIPALISME

La question des « partenariats publics-communs » va devenir un élément majeur de la recomposition de l'espace urbain. Seront-ils facilités par la dimension numérique, notamment en ce qu'elle laisse une marge d'intervention pour les citoyens en dehors des heures de travail, et donc offre plus de souplesse à la participation ?

Nous vivons dans un monde au confluent de trois sphères : celle des services publics, celle des opérateurs privés et celle des communs. Globalement, cette dernière est pour l'instant plutôt marginalisée, mais cela ne saurait durer, notamment en raison de la multiplication des expériences dont ce numéro de *Netcom* est un des symptômes. Les opérateurs privés, appuyés sur une compétence spécifique dans la gestion des données et des communications, et sur un discours globalement positiviste concernant le numérique ont réussi à multiplier les partenariats public-privés autour de la ville. Vaut-il voir émerger des partenariats public-communs plus appuyés, allant au-delà de la subvention, ou de l'autorisation d'agir, mais développant une véritable co-construction de la ville ?

On sent bien que la question des communs, au-delà de son irruption dans les discours politiques est également un enjeu de redéfinition de la démocratie. D'une part il s'agit de mettre en place les bases légales qui vont permettre aux citoyens d'exercer leur activité en communs. Valérie Peugeot, en examinant cinq lois récentes montre que des opportunités pour développer des communs y résident si les acteurs de la société civile veulent bien s'en emparer (Peugeot, 2016). Et d'autre part, il s'agit d'intéresser les citoyens à la participation aux communs, de faire en sorte qu'ils y trouvent à la fois des réponses à des problèmes quotidiens (logement, alimentation, transport, éducation, notamment tout au long de la vie...) et un encouragement à l'action collective.

La question des mobilités est un exemple majeur de ce phénomène. La ville durable passe par une modification en profondeur des modes de déplacement. Cela va de la multiplication des vélos en partage à la capacité à réduire l'autosolisme (présence d'une seule personne dans une automobile). Le choix des transports en communs, la localisation des arrêts, la mise en place de services d'auto-partage sont autant d'opérations appuyées sur les données, pour lesquelles la plateformes soulignée plus haut prend tout son sens : il s'agit de faciliter l'accès aux services de transport d'une part et de construire la confiance pour le partage de l'autre. Pour l'instant, ce sont les opérateurs privés qui construisent ces dispositifs, inventant de nouveaux modes comme les vélos électriques en partage que l'on peut laisser en dehors de bornes spécifiques, rendant plus fluide l'accès et le dépôt des vélos grâce à des

plateformes numériques géolocalisées. Intégrer la sphère des communs dans les réflexions sur la mobilité urbaine apparaît comme un moyen de penser collectivement l'avenir de la ville, et permet aux municipalités de ne pas être pressurés par les offres en grande concurrence des opérateurs. Il est intéressant de ce point de vue de voir comment les opérateurs de données et de cartographie sont de plus en plus des opérateurs de la « voiture autonome », qui pourrait changer largement l'image de la ville, notamment en favorisant la distinction entre l'usage et la propriété.

La ville durable ne pourra se développer qu'en fonction du consentement des habitants. Les services privés offrent souvent des alternatives, mais qui restent limitées, s'appuient sur la situation existante sans engager les habitants dans des démarches programmatiques de long terme. Les succès actuels (Waze pour le repérage d'itinéraires, les plateformes de VTC, le partage de trajets comme Blablacar, les vélos en ville...) ne construisent pas l'infrastructure de demain, et peuvent entrer en conflit avec les projets structurants des pouvoirs publics. La mobilisation des habitants pour penser la transition énergétique en ville reste centrale... ou alors nous verseront dans le modèle des monades servicielles présenté par les opérateurs de la *data city*.

Mais la nécessité de partenariats public-communs va au-delà, car la ville comme l'ensemble des structures institutionnelles connaît une crise de la démocratie. Le désintérêt envers les choix politiques, marqué par la forte abstention électorale ou les discours opposant usagers et pouvoirs politiques, sont devenus très puissants. Pour reconstruire la démocratie du XXI^e siècle, il faudra repartir de l'investissement des citoyens dans ce qui fait leur espace de vie. La ville est à ce titre l'endroit charnière : les pouvoirs politiques des villes sont en prise directe avec les besoins des habitants, en première ligne de la réparation sociale et la lutte contre la ségrégation. Or on peut mesurer, par exemple avec les divers exemples cités ici, combien l'expérience directe des communs urbains est un fil rouge permettant de redéfinir les règles démocratiques. Cette association entre les pouvoirs locaux et les initiatives citoyennes se regroupe de plus en plus autour du terme de « municipalisme », issu de l'expérience espagnole, mais s'élargissant au travers des divers réseaux de villes existants (Blanco, Gomà, 2016).

Plusieurs versions du municipalisme, qui met la gestion des villes au centre de l'activité politique, existent depuis plus d'un siècle. La nouvelle période voit les maires de grandes villes se pencher sur la question des communs et imaginer un nouveau municipalisme avec la participation des habitants au travers d'initiatives d'auto-organisation relevant des communs. Plusieurs villes espagnoles, comme Barcelone ou Madrid, mais aussi Valparaiso au Chili, Bologne en Italie... se veulent la pointe avancée d'un retour des communs dans les politiques municipales (Ambrosi, 2017).

Smart cities ou municipalisme forment les deux projets antagoniques de construction d'une ville nouvelle. L'équipement numérique y est considéré respectivement comme moteur du service aux habitants ou de la participation citoyenne. Le numérique est à double tranchant : d'une part il s'agit d'aides pour changer les relations sociales, propulser de nouveaux modes de vie et capacités

organisationnelles quand les mouvements sociaux s'en emparent ; mais également de moyens de penser la ville sans la société, sans les habitants, ou plutôt en les réduisant au statut de consommateurs, cochant des étoiles sur des applications qui auraient auparavant décrété leurs désirs par l'analyse de leurs traces.

Au-delà des effets d'annonce, des projets d'un numérique qui résoudrait par déterminisme technologique les problèmes de durabilité et de démocratie que nous connaissons, on voit émerger une prise en charge par les citoyens d'un numérique au service de projets d'auto-organisation et d'autogestion. Les partenariats public-communs et le nouveau municipalisme peuvent être des outils porteurs pour réintégrer la sphère des communs dans les perspectives collectives.

BIBLIOGRAPHIE

- AAA (2017), Présentation de l'atelier d'architecture autogérée. <http://www.urbantactics.org/about/>
- AFP (2017), « Uber perd le droit d'exercer son activité à Londres », *Le Monde*, 22 septembre, http://www.lemonde.fr/entreprises/article/2017/09/22/uber-perd-son-droit-d-operer-a-londres_5189686_1656994.html
- AMBROSI A. (2017), « Barcelone à la croisée des communs », *Vecam*, 15 octobre, <https://vecam.org/Barcelone-a-la-croisee-des-communs>
- BAKIS H., VIDAL P. (2007), « De la négation du territoire au géocyberespace : vers une approche intégrée de la relation entre Espace et TIC », in : BROSSAUD C., REBER B. (dir.), *Humanités numériques*, Hermès, vol. 1. *Nouvelles technologies cognitives et concepts des sciences humaines et sociales*. Ch. 5, pp. 101-117.
- BAUWENS M. (2017), Plan de transition vers les communs de la ville de Gand, *P2P Foundation*, 8 septembre, <http://blogfr.p2pfoundation.net/2017/09/08/plan-de-transition-vers-communs-de-ville-de-gand/>
- BENKLER Y. (2006), *The Wealth of Networks: How Social Production Transforms Markets And Freedom*, Yale UP (trad. Française : *La Richesse des réseaux : Marchés et libertés à l'heure du partage social*, Presses de l'Université de Lyon, 2009) (version anglaise en ligne : http://www.benkler.org/Benkler_Wealth_Of_Networks.pdf).
- BENKLER Y. (2013), « Commons and Growth: The Essential Role of Open Commons in Market Economies », *Chicago Law Review*, vol 80, num. 3 <http://chicagounbound.uchicago.edu/uclrev/vol80/iss3/12>
- BESSION R. (2016), « Les laboratoires citoyens madrilènes : la fabrique des "communs urbains" », *UrbaNews*, 11 janvier, <https://www.urbanews.fr/2016/01/11/50396-laboratoires-citoyens-madrilenes-fabrique-communs-urbains/>
- BLANCO I., GOMA R. (2016), *El municipalisme del bé comú*, Barcelone : Ed. Icaria.
- BOLLIER D. (2014), *La renaissance des communs*, ECLM.

- BOLLIER D. (2015), *Reinventing Law for the Commons*, <http://www.bollier.org/blog/reinventing-law-commons-part-i>
- BOLLIER D., BAUWENS M., TRONCOSO S. (Eds.) (2015), *Law for the commons wiki*, http://wiki.commonstransition.org/wiki/Law_for_the_Commons
- BOLLIER D., SILKE H. (dir.) (2015), *Patterns of commoning*, Off the commons Books.
- BOLOGNE (2013), *Regolamento sulla collaborazione per la cura e rigenerazione dei beni comuni urbani*, http://www.comune.bologna.it/sites/default/files/documenti/REGOLA_MENTO%20BENI%20COMUNI.pdf (Il existe une traduction anglaise officialisée par la Ville de Bologne: *Regulation on collaboration between citizens and the city for the care and regeneration of urbans commons.* - <http://www.comune.bologna.it/media/files/bolognaregulation.pdf>)
- BOURDEAU-LEPAGE L. (2013), « Nature(s) en ville », *Métropolitiques*, 21 février, <http://www.metropolitiques.eu/Nature-s-en-ville.html>
- BOYLE J. (2008), *The public domain: enclosing the commons of the mind*, Yale University Press, (version pdf: <http://thepublicdomain.org/thepublicdomain1.pdf>)
- CANNES (2016), « Cannes + Google = une ville plus pratique et plus attractive » <http://www.cannes.com/fr/actualites/annee-2016/novembre/cannes-google-une-ville-plus-pratique-et-plus-attractive.html>
- CHARTIER D., LE CROSNIER H. (2015), « Acter la fin d'un monde pour activer l'alternative. ONG et acteurs de l'altermondialisme à Rio+20 », In : *Regards croisés sur Rio+20*, Jean Foyer (Ed.), CNRS Éditions, pp. 281-304.
- CNIL (Commission nationale Informatique et Libertés) (2017), « La plateforme d'une ville : les données personnelles au cœur de la fabrique de la smart city », *Cahiers IP* n° 5, sept, citation p. 34.
- CORIAT B. (coord.) (2015), *Le retour des communs, la crise de l'idéologie propriétaire*, Les Liens qui Libèrent.
- CORNU-VOLATRON M., ORSI F., ROCHFELD J. (coord.) (2017), *Dictionnaire des biens communs*, PUF.
- DARDOT P., LAVAL C. (2014), *Commun : essai sur la révolution au XXIe siècle*, La Découverte.
- DUPUY G. (1991), *L'urbanisme des réseaux, théories et méthodes*, Armand Colin, p. 198.
- FABUREL G., GIRAULT M. (2015), « L'habiter de certains éco-quartiers », *Socio-anthropologie* [En ligne], 32 | 2015. <http://socio-anthropologie.revues.org/1918> ; DOI : 10.4000/socio-anthropologie.1918
- FESTA D. (2012), « Dalla rete di cittadini attivi all'occupazione dell'Ex-Cinema Palazzo : verso uno spazio pubblico » In *Urbanistica Informazioni*, Allegato al N° 239-240 *Evoluzione dello spazio pubblico, materiali, forme, processi*, Istituto Nazionale Urbanistica, INU Edizioni.
- FRAMASOFT (2017), « Contributopia : dégoogliser ne suffit pas », *Framablog*, 9 octobre, <https://framablog.org/2017/10/09/contributopia-degoogliser-ne-suffit-pas/>
- GREER A. (2015), « Confusion sur les Communs », *La vie des idées*, 31 mars, <http://www.laviedesidees.fr/Confusion-sur-les-Communs.html>

- HARDIN G. (1968), « The Tragedy of the Commons », *Science* 162: pp. 1243-48
<http://www.sciencemag.org/content/162/3859/1243.full>
- HOOK L. (2017), « Alphabet to build futuristic city in Toronto », *The Financial Times*, 17 octobre, <https://www.ft.com/content/5044ec1a-b35e-11e7-a398-73d59db9e399>
- JORF (2016), LOI n° 2016-138 du 11 février 2016 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire, *Journal Officiel de la République Française* n° 0036 du 12 février,
https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2016/2/11/AGR1531165L/jo/te_xte
- JORF (2016-2), LOI n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique, *Journal Officiel de la République Française* n° 0235 du 8 octobre,
https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2016/10/7/ECFI1524250L/jo/text_e
- LAGANE C. (2017), « Smart City : Cisco déploie 1 milliard de dollars pour la ville du futur », *Silicon.fr*, 14 novembre, <https://www.silicon.fr/smart-city-cisco-1-milliard-dollars-190389.html>
- LE CROSNIER H. (2011), « Subtle but effective: modern forms of enclosures », in *The wealth of the commons*, David Bollier & Silke Helfrich (eds.), Leventis Press. (Version française dans Le Crosnier, 2015).
- LE CROSNIER H. (2015), *En communs : une introduction aux communs de la connaissance*, C&F éditions.
- MAUREL L. (2015), « Communs de la connaissance et enclosures - Réponse à Allan Greer », *La vie des idées*, 29 septembre.
<http://www.laviedesidees.fr/Communs-de-la-connaissance-et-enclosures.html>
- MERICSKAY B., ROCHE S. (2001), « Cartographie 2.0 : le grand public, producteur de contenus et de savoirs géographiques avec le web 2.0 », *Cybergeo : European Journal of Geography* [En ligne], Science et Toile, document 552, mis en ligne le 20 octobre 2011, URL : <http://cybergeo.revues.org/24710> ; DOI : 10.4000/cybergeo.24710
- OLIVER G. (2017), « Reclaiming the urban commons: an ecological solution », *Local Code*, 21 juin, <http://localcode.org/2017/06/reclaiming-the-urban-commons-an-ecological-solution-nk/>
- ORSI F. (2013), « Elinor Ostrom et les faisceaux de droits : l'ouverture d'un nouvel espace pour penser la propriété commune », *Revue de la Régulation*, 14, automne, <http://regulation.revues.org/10471>
- ORTEGA J., HERGOVICH P. (2017), « The Strength of Absent Ties: Social Integration via Online Dating » *Prépublication Arxiv*, 2 octobre, <https://arxiv.org/abs/1709.10478>
- OSTROM E. (1990), *Governing the commons : the evolution of institutions for collective action*, Cambridge UP, (en français : *La gouvernance des biens communs : Pour une nouvelle approche des ressources naturelles*, De Boeck, 2010).

- PEUGEOT V. (2014), « Collaborative ou intelligente? La ville entre deux imaginaires », In : Maryse Carmes et Jean-Max Noyer, *Devenirs urbains*, Presses des Mines, http://www.academia.edu/10121858/Collaborative_ou_intelligente_La_ville_entre_deux_imaginaires_version_de_lauteur
- PEUGEOT V., BEUSCART J-S., PHARABOD A-S., TRESPEUCH M. (2015), « Partager pour mieux consommer : Enquête sur la consommation collaborative », *Esprit*, 2015/7, juillet, p. 19-29.
- PEUGEOT V. (2016), « Facilitatrice, protectrice, instituante, contributrice : la loi et les communs », Contribution au *Colloque de Cerisy – Vers une république des biens communs ?* - Septembre, <https://vecam.org/Facilitatrice-protectrice-instituante-contributrice-la-loi-et-les>
- POSNER L. (2017), « 6 Cities Harmed by Airbnb's Brand of Gentrification », *Alternet*, 6 novembre, <https://www.alternet.org/economy/6-cities-harmed-airbnb-gentrification>
- RODRIGEZ-PINA G. (2015), « Campo de Cebada, manual de montaje de una plaza hecha a mano por y para los vecinos », *The Huffington Post*, 29 mars, http://www.huffingtonpost.es/2015/03/29/campo-de-cebada_n_6790650.html
- SASSEN S. (1998), *La ville globale*, Descartes et compagnie.
- SDIS (2014), « La cartographie Open Street Map suscite l'intérêt des SDIS », *Santé et Sécurité au travail*, 19 janvier, <http://sante-securite.over-blog.com/article-la-cartographie-open-street-map-suscite-l-interet-des-sdis-122138531.html>
- TEMPIER E. (2013), « Les prud'homies de pêche de Méditerranée », *L'encre de mer*, 4 octobre, <http://www.l-encre-de-mer.fr/2013-10-04-les-prudhomies-de-peche-de-mediterranee/>
- TUFEKCI Z. (2017), « We're building a dystopia just to make people click on ads » [video], *Ted Global*, New York, octobre, https://www.ted.com/talks/zeynep_tufekci_we_re_building_a_dystopia_just_to_make_people_click_on_ads/transcript
- TURNER F. (2012), *Aux sources de l'utopie numérique : de la contre-culture à la cyberculture*, Stewart Brand : un homme d'influence. C&éF éditions.
- VIDAL P., JOLIVEAU T., SANSY D., COUILLET A., JEANNE P. (2017), « Approche géographique du géocaching comme opérateur de lien territorial : une illustration havraise », *Cybergeo : European Journal of Geography* [En ligne], Espace, Société, Territoire, document 829, mis en ligne le 19 septembre 2017, URL : <http://cybergeo.revues.org/28546> ; DOI : 10.4000/cybergeo.28546
- WEILER N. (2016), « Un bien commun sauvé du béton et créateur d'emplois : les marais salants de Guérande », *Bastamag*, 11 octobre, <https://www.bastamag.net/Un-bien-commun-sauve-du-beton-et-createur-d-emplois-les-marais-salants-de>

- WEINER S. (2017), « Bill Gates Is Buying Land in Arizona to Build a “Smart City” », *Popular Mechanics*, 12 novembre, <http://www.popularmechanics.com/technology/a29005/bill-gates-smart-city/>
- WIKIPEDIA (2017), *Neutralité de point de vue*, https://fr.wikipedia.org/wiki/Wikip%C3%A9dia:Neutralit%C3%A9_de_point_de_vue
- WLM (2017), *Wiki Loves Monuments*, <https://wikilovesmonuments.fr>